



**Séance régulière du conseil d'établissement  
de l'école des Lucioles  
tenue le 20 janvier 2026, au salon du personnel, à 19 h**

**Présences :**

Absente

Madame Julie Pouliot-Morneau, parent membre  
Madame Tania Boissonneault, parent membre  
Madame Paula Jimena Porras Perez, parent membre  
Madame Shikha Seebrun, parent membre  
Madame Lisa Di Domenico, parent membre  
Madame Carole Bigras, représentante du personnel de soutien  
Madame Marie-Ève Grand'Maison, représentante du personnel enseignant  
Madame Dominique Archambault, représentante du personnel enseignant  
Madame Julie Boudreault, représentante du personnel enseignant  
Madame Marthine Bacon, représentante du service de garde

Madame Anyk Berger, directrice

**1. Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte, il est 19 h 00.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidente, Madame Pouliot-Morneau, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Boissonneault D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté**  
**Résolution n° CELUC-200126-001**

**3. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 novembre 2025**

La direction présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Madame Berger informe les membres que la sortie à Intermiel pour le 1<sup>er</sup> cycle a été refusée par la mesure 15182 à la suite de la dernière rencontre. Toutefois, il est possible de soumettre à nouveau la demande. Si celle-ci est finalement acceptée, Mme Berger en informera les membres.

Les inscriptions pour le défi OSEntreprendre sont maintenant ouvertes. Madame Ouellet en a été informée afin d'obtenir des fonds pour son projet d'entrepreneuriat.

Il est proposé par Madame Di Domenico D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 18 novembre, tel que présenté, en tenant compte des suivis apportés.

**Adopté**  
**Résolution n° CELUC-200126-002**

**4. Question du public**

Aucune.

## 5. Suivi

Aucun.

## 6. Bloc d'information

La présidente : ☹

La direction :

- Régulation Anglais+ : Au lieu des 2 heures par semaine initialement prévues en anglais+ pour les élèves de 6<sup>e</sup> année, c'est plutôt 3 heures par semaine qui sont allouées à l'horaire. En contrepartie, les titulaires de classe enseignent les arts. En ayant retiré le PAI, les titulaires peuvent pratiquer le co-enseignement et le décloisonnement en vue du secondaire dans quelques mois. Quelques sorties culturelles en anglais auront lieu durant l'année. Les élèves ont d'ailleurs eu la chance d'aller visionner un film en anglais au cinéma St-Eustache (Zootopia 2). Il y aura aussi la sortie à Ottawa en juin qui devrait se dérouler de façon bilingue. Des jeux de société sont organisés en parascolaire sur l'heure du dîner par M. Courtemanche. Ce dernier a créé du contenu adapté pour les élèves plus avancés en anglais. Basé sur les recommandations des enseignants du secondaire, M. Courtemanche poursuit l'enseignement de contenu qui permet aux élèves d'être bien préparés pour le secondaire.
- Un 2<sup>e</sup> concours de dessin pour les certificats aura lieu prochainement. En lien avec la promotion des comportements positifs (demande du ministère), une récréation prolongée aura lieu. Les adultes seront à la recherche active de bons comportements méritant des coupons bleus. De plus, des saynètes seront réalisées par les élèves de chaque classe pour démontrer les comportements attendus. Ces dernières seront disponibles sur le site Internet de l'école, sous forme de capsules, au printemps.
- Campagne de financement du 13 mars au 13 avril : livre-o-thon  
L'école a pour objectif d'amasser 4 000\$. Plusieurs activités seront réalisées durant cette période comme la lecture d'une histoire à l'intercom par Madame Bourgault, création d'un livre de recettes à partir des recettes familiales des élèves et des membres du personnel, etc. Le livre de recettes pourrait être vendu au coût de 5 \$ aux intéressés lors de la journée sur la diversité culturelle qui aura lieu en mai.

**Approuvé**

**Résolution n° CELUC-200126-003**

- Madame Archambault souligne l'implication des enseignants en éducation physique lors des récréations de l'après-midi. Ces derniers permettent à plusieurs élèves qui ont un grand besoin de bouger de le faire en leur présence, tout en éprouvant du plaisir et en évitant les conflits. Elle souligne également la mise en place de la ligue d'hockey cosom sur l'heure du dîner. Beaucoup d'élèves se sont inscrits et participent activement.

**La responsable du SDG :**

L'application Hop Hop est de nouveau disponible depuis le 19 janvier. En raison de risques liés à la sécurité des renseignements personnels, l'application ne sera pas renouvelée pour la prochaine année scolaire. Il n'y a pas d'autre alternative pour le moment.

## 7. Compilation des avis – Consultation OS-01

La direction résume les résultats obtenus à la suite de la consultation OS-01, lesquels ont été rendus disponibles préalablement.

Dès la rentrée 2027, les résultats scolaires ne seront plus un critère pour l'acceptation d'un élève à un PPP.

## **8. Formation obligatoire des nouveaux membres**

Madame Berger demande aux nouveaux membres s'ils ont visionné les capsules et pris connaissance des fiches informatives. Les membres répondent par l'affirmative.

Madame Di Domenico souhaite qu'on lui envoie à nouveau le lien vers les capsules de formation.

## **9. Résultats financiers SDG 2024-2025**

La direction présente les résultats financiers du service de garde de l'année 2024-2025. Le déficit est de 21 519\$ et s'explique par le plan d'atténuation mis en place.

À partir de l'an prochain, il n'y aura plus de plan d'atténuation.

## **10. Budget révisé – Présentation / Reddition de compte des mesures dédiées**

La direction de l'école, Madame Berger, présente le budget révisé.

En très grande partie, des mesures servent à payer des salaires en lien direct avec le service à l'élève.

Le conseil d'établissement de l'école des Lucioles confirme que le CSSMI, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, a alloué à l'école des Lucioles la somme totale de 241 328 \$. Ces sommes ont été allouées et versées au budget de l'établissement, et ce, conformément aux fins prévues aux Règles budgétaires du MEQ 2025-2026.

Proposé par : Madame Bacon

Adopté par : Madame Seebrun

**Adopté**  
**Résolution n° CELUC-200126-004**

## **11. Planification des contenus obligatoires (COSP / compétences personnelles et sociales)**

La planification comprend des activités pour permettre aux enfants du 3<sup>e</sup> cycle de s'ouvrir sur le monde professionnel (avenir professionnel, connaissance de soi, aptitudes, intérêts et atouts), de donner un sens aux apprentissages et de renforcer la persévérance scolaire. Il y a également l'utilisation du programme Hors-Piste pour les compétences personnelles et sociales, à raison de 5 ateliers durant l'année.

Il est proposé par Madame Bigras d'APPROUVER la planification des contenus obligatoires tel que présentée.

**Approuvé**  
**Résolution n° CELUC-200126-005**

## **12. Suivi des fonds spéciaux**

Madame Berger présente l'état des fonds spéciaux.

Les profits de la vente de tartes sont estimés à 1 187 \$ jusqu'à maintenant. La campagne de financement n'a pas eu l'effet escompté. Les membres se questionnent sur le type de campagne qui pourrait être réalisé en octobre 26. Mme Pouliot propose une campagne de cartes à offrir.

L'école a fait un profit de 56 \$ sur le total des ventes d'octobre à décembre de la boutique en ligne, à la fin de l'année, le montant accumulé sera à faire tirer en cartes cadeau ou en articles de la boutique en ligne pour les élèves.

En lien avec les activités proposées pour la prochaine campagne de financement (livre-o-thon), Madame Berger demande aux membres s'ils sont d'accord pour payer la visite d'une autrice à l'école avec les fonds spéciaux. Le coût s'élève à 400 \$.

**Approuvé à l'unanimité**  
**Résolution n° CELUC-200126-006**

### 13. Activités culturelles

Madame Berger présente les activités culturelles qui auront lieu durant l'année.

- Théâtre Tortue Berlué pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle le 24 février 2026. La sortie est assumée par la mesure 15186.
- Pièce de théâtre « Le magicien d'Oz » pour les élèves de 3<sup>e</sup> année le 21 avril 2026. Cette sortie est payée par la mesure 15186.
- Festival de volley-ball parascolaire pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année le 30 mars 2026 à la Polyvalente Deux-Montagnes, au coût de 14,20 \$ par élève (44,55 \$ avec l'achat du chandail des Lucioles).
- Chorale sur le lac – 5<sup>e</sup> édition à Saint-Placide pour les élèves de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année le 7 mai 2026. L'autobus pour l'aller (178,21 \$) est payée par la mesure 15186 et les frais d'inscription (175 \$) sont couverts par les fonds spéciaux. Les élèves reviendront avec leurs parents.
- Patinage extérieur à l'école des Grands-Vents ou du Grand-Pommier pour les élèves du projet plein air le 20 février 2026 (si la température le permet). Il n'y a aucuns frais pour cette activité.

Il est proposé par Madame Grand'Maison D'APPROUVER la tenue des activités et sorties présentées ci-dessus.

**Approuvé**  
**Résolution n° CELUC-200126-007**

### 14. Questions diverses

Aucune.

### 15. Levée de l'assemblée

La présidente, Madame Pouliot-Morneau, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Madame Boissonneault DE LEVER la séance à 20 h 31.

**Adopté**  
**Résolution n° CELUC-200126-008**

La présidente  
Julie Pouliot-Morneau

La directrice  
Anyk Berger

La secrétaire  
Julie Bourgault